

Vos Elus CSE



LEUR RÔLE, LEURS MISSIONS

Garants de la bonne application du code du travail, vos élus CSE ont pour mission, de faire remonter les réclamations et doléances, individuelles et collectives, des salariés à l'employeur.

Ces réclamations peuvent porter tant sur l'application du code du travail et de la sécurité, que sur les salaires, la protection sociale, les conventions, les accords de branches, la gestion de l'entreprise, ses évolutions financières, la formation du personnel...

Les membres élus du CSE doivent veiller :

- à la bonne application du code du travail par l'employeur.
- aux bonnes conditions de travail, de sécurité et de santé des salariés.

Les Elus du CSE ont la possibilité de travailler en collaboration avec l'inspection et la médecine du travail.

Commission Santé Sécurité Conditions de Travail au sein du CSE

La **CSSCT** est une commission constituée d'Elus du **CSE** qui a en charge notamment l'analyse des risques professionnels. Elle est à même de diligenter des inspections et des enquêtes.